

Procès-verbal Comité syndical du 01 avril 2025 FIRBEIX

Étaient présents :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Colette LANGLADE,

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Alain COUSSY, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Lies SWIDERSKI, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Muriel GARAUD, Céline DUODOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUX, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Thierry DAUCHAR, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : François BOISSERIE, Mélanie CELERIER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Sylvain LACOUR, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danielle FAUCHER, Éric ROULAUD, Michel AUPEIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COUNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Pierre HACHIN, Bernard VAURIAC, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Pascal BOURDEAU, François BOISSERIE à Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Claudette LORGUE à Lucien COINDEAU, Dominique MOLINA à Philippe FRANÇOIS, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Moïse BONNET à Roland GARNICHE, Florence FAURE à Christian DESROCHE, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Gérard CHAPEAU à Céline DUODOGNON, Christelle THORE à Lucien COINDEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	147.7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	35	44	1	44	
TOTAL	135	39	53	-	147.7	

Le quorum est atteint.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES accueille les participants et remercie le maire de Firbeix, également Vice-président du Parc pour l'accueil.

Ouverture de séance à 18h05.

La présidente constate que le quorum est atteint.

Francine BERNARD est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité syndical précédent, en date du 5 mars 2025, est adopté à l'unanimité.

1/ Point info Charte

Présentation d'Estelle DEBOMY sur l'avancée du Projet de territoire et le nouveau calendrier.

Document adressé à tous les délégués titulaires membres du Comité syndical.

2/ Approbation du CFU 2024 du BP PNR PL - Délibération 15-2025

Rapporteur : le Vice-président aux Finances, Pascal MÉCHINEAU

M. Pascal MÉCHINEAU est élu à l'unanimité président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024 dont voici le bilan :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	294 287,00	2 693 441,00	2 987 728,00
	Recettes réalisées (1)	B	146 301,78	2 524 044,63	2 670 346,41
	Restes à réaliser	C	55 327,62	-	55 327,62
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	723 772,01	3 167 381,55	3 891 153,56
	Dépenses réalisées (1)	E	134 455,72	2 736 736,98	2 871 192,70
	Restes à réaliser	F	100 443,00	-	100 443,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	11 846,06	- 212 692,35	- 200 846,29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	429 485,01	473 940,55	903 425,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	441 331,07	261 248,20	702 579,27
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- 45 115,38	-	- 45 115,38
Résultat cumulé	Excédent /déficit	J=G + H + I	396 215,69	261 248,20	657 463,89

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

La Présidente se retire pour que l'Assemblée délibère. Ses voix ne sont pas comptabilisées dans le calcul du quorum.

→ À l'unanimité, le Comité syndical approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget principal du PNR PL et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

3/ Report des résultats 2024 au BP PNR PL - Délibération 16-2025

Rapporteur : la Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Considérant les éléments sur le résultat de l'exercice budgétaire 2024 suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser au 31/12/2024

▪ En dépenses :	100.443,00 €
▪ En recettes :	55.327,62 €
▪ Résultat d'exécution de l'exercice 2024 :	+ 11.846,06 €
▪ Résultat antérieur reporté :	+ 429.485,01 €
▪ Résultat cumulé section investissement :	+ 441.331,07 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ Résultat d'exécution de l'exercice 2024 :	- 212.692,35 €
▪ Résultat antérieur reporté :	+ 473.940,55 €
▪ Résultat cumulé section de fonctionnement :	+ 261.248,20 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical reporte l'excédent d'investissement 2024 d'un montant de 441.331,07 € au 001 (section investissement recettes) au budget principal 2025, reporte l'excédent de fonctionnement 2024 d'un montant de 261.248,20 € au 002 (section fonctionnement recettes) au budget principal 2025 et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

4/ Vote du BP 2025 du PNR PL - Délibération 17-2025

Rapporteur : la Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Les orientations budgétaires 2025 ont été débattues lors de la séance du comité syndical du 5 mars dernier à Dournazac.

Le contexte budgétaire contraint et les orientations présentées lors du DOB ont peu évolué :

- Report excédentaire dans les deux sections ;
- Prise en compte d'une baisse de 16,3% de la dotation régionale en fonctionnement avec préparation d'une éventuelle décision modificative en fonction de l'adoption par la Région Nouvelle-Aquitaine d'un budget supplémentaire en juin réévaluant sa dotation ;
- Priorisation du maintien de l'animation territoriale sur l'ensemble des orientations de la Charte du Parc ;
- Finalisation du projet de Charte 2026-2041.

Considérant le DOB, les dernières écritures comptables 2024 et les dernières perspectives 2025, des ajustements minimes ont été effectués pour établir le budget primitif 2025 proposé.

Fonctionnement :

		Dépenses	Recettes
Proposition	Crédits de fonctionnement proposés au titre du BP 2025	2.213.496,18 €	1.952.247,98 €
		+	+
Reports	Résultat 2024 de fonctionnement reporté	- €	261.248,20 €
		=	=
	TOTAL section de fonctionnement	2.213.496,18 €	2.213.496,18 €

Investissement :

		Dépenses	Recettes
Proposition	Crédits d'investissement proposés au titre du BP 2025	562.723,69	166.508,00 €
		+	+
Reports	Restes à réaliser 2024	100.443,00 €	55.327,62 €
	Résultat d'investissement reporté	0,00 €	441.331,07 €
		=	=
	TOTAL section d'investissement	663.166,69 €	663.166,69 €
	TOTAL Budget 2025	2.876.662,87 €	2.876.662,87 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical vote le budget primitif du 2025 du syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

5/ Approbation du CFU 2024 Budget GEMAPI du PNR PL – Délibération 18-2025

Rapporteur : le Vice-président chargé de la GEMAPI, Philippe FRANÇOIS

Départ de Mme Marceteau – CC Périgord-Limousin

M. Philippe FRANÇOIS est élu à l'unanimité président de séance pour le vote du Compte Financier Unique dont voici le bilan :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	302 611,00	80 950,00	383 561,00
	Recettes réalisées	B	98 944,12	66 769,17	165 713,29
	Restes à réaliser	C	195 266,88		195 266,88
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	302 611,00	80 950,00	383 561,00
	Dépenses réalisées	E	7 675,50	66 769,17	74 444,67
	Restes à réaliser	F	286 535,50		286 535,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	91 268,62	0,00	91 268,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	91 268,62	0,00	91 268,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-91 268,62	0,00	-91 268,62
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0

La Présidente se retire pour que l'Assemblée délibère. Ses voix ne sont pas comptabilisées dans le calcul du quorum.

→ À l'unanimité, le Comité syndical approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe GEMAPI du PNR PL et autorise la Présidente à signer tous les documents y afférant.

6/ Report des résultats 2024 Budget annexe GEMAPI PNR PL – Délibération 19-2025

Rapporteur : le Vice-président chargé de la GEMAPI, Philippe FRANÇOIS

Considérant les éléments suivants sur le résultat de l'exercice budgétaire 2024 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser au 31/12/2024

En dépenses : 286.535,50 €

En recettes : 195.266,88 €

Résultat d'exécution de l'exercice 2024 :

91.268,62 €

Résultat antérieur reporté :

0.00 €

Résultat cumulé section investissement

91.268,62 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat d'exécution de l'exercice 2024 : 0.00 €
Résultat antérieur reporté 0.00 €

Résultat cumulé section de fonctionnement 0.00 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical reporte l'excédent d'investissement 2024 d'un montant de 91.268,62 € au 001 (section investissement recettes) au budget annexe GEMAPI 2025 et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

7/ Vote du Budget annexe GEMAPI 2025 du PNR PL - Délibération 20-2025

Rapporteur : le Vice-président chargé de la GEMAPI, Philippe FRANÇOIS

Les orientations budgétaires 2025 ont été débattues lors de la séance du comité syndical du 5 mars dernier à Dournazac.

L'objectif du budget sont :

- Finaliser le Plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Haute-Dronne
- Réaliser la suppression d'étangs sur son BV, opération engagée en 2024
- Réaliser les travaux de continuité écologique sur Maziéras.

Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement proposés au titre du BP 2025	93.375,02 €	93.375,02 €
TOTAL section de fonctionnement	93.375,02 €	93.375,02 €

Investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement proposés au titre du BP 2025		
+	+	+
Restes à réaliser 2024	286.535,50 €	195.266,88 €
+	+	+
Résultat d'investissement reporté		91.268.62 €
=	=	=
TOTAL section d'investissement	286.535,50 €	286.535,50 €
TOTAL Budget (F+I) 2025	379.910.52 €	379.910,52 €

Le Budget de la GEMAPI est présenté en équilibre dans ces deux sections. Les 3 communautés de communes membres du PNRPL au titre de cette compétence assurent l'équilibre budgétaire de ce budget annexe.

→ À l'unanimité, le Comité syndical vote le budget annexe GEMAPI 2025 du syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

8/ Contrat de Parc - Validation du programme d'actions 2025 – Délibération 21-2025

Rapporteur : la Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Dans le cadre de sa stratégie régionale en faveur des Parcs naturels régionaux, la Région accompagne les PNR de Nouvelle-Aquitaine dans des projets spécifiques qu'ils sont amenés à conduire dans le cadre de Contrat de Parc pluriannuels.

Le contrat de Parc signé pour la période 2023-2026 engage le Parc et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre d'actions déclinées en 50 fiches pluriannuelles. Il établit trois objectifs prioritaires et quatre objectifs stratégiques, alignés à la fois sur la Charte du Parc et sur les orientations de la feuille de route Néo Terra.

Objectifs prioritaires :

1. Faire de la conservation de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique le socle du contrat
2. Mettre en place une aide à l'investissement de projets collectifs sur le territoire du Parc
3. Mettre en place et animer l'atelier des savoir-faire et de l'innovation territoriale
4. Conduire et finaliser la révision de la Charte du Parc

Objectifs stratégiques :

5. Consolider l'engagement du territoire dans la restauration des zones humides et la préservation de la ressource en eau
6. Accroître, dans le cadre de la stratégie Régionale pour la Biodiversité et de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées sur notre territoire, les surfaces dédiées à la conservation de la nature
7. Définir une stratégie de territoire pour atténuer ses impacts sur la ressource et s'adapter au changement climatique
8. Accompagner au changement les acteurs locaux en faveur des transitions environnementales

Ainsi la Région s'engage à soutenir notre programme qui répond à différents enjeux de la feuille de route Néoterra. Elle adopte une enveloppe pluriannuelle de fonctionnement pour cofinancer la mise en œuvre. Comme nous en avons débattu lors de la présentation du Rapport d'orientations budgétaires, la Région, lors de son vote budgétaire en décembre 2024, a adopté une réduction des dotations de fonctionnement allouées aux Parcs naturels régionaux (PNR). Ainsi, l'enveloppe d'aide régionale annuelle de 437 000 € en fonctionnement et de 80 000 € et ramené respectivement à 250 297 € et 20 000 €. Pour la programmation 2025. Pour la partie fonctionnement du programme d'actions, les dépenses prévisionnelles représentent 971 995 € avec une participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine de 250 297 € soit 26%. La répartition de ces engagements par axe de la charte et selon les besoins en animation territoriale et en prestation extérieures est indiquée dans le tableau annexé.

Pour la partie investissement du programme d'actions, les dépenses prévisionnelles représentent 31 500 € avec une participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine de 20 000 € soit 63 %.

En animation deux actions seront proposées au financement de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Réactualisation des inventaires de zones humides
- Finalisation du plan de gestion de la RNR des landes humides.

→ À l'unanimité, le Comité syndical approuve le programme d'actions 2025 et autorise la Présidente à proposer cette programmation à la Région, à solliciter l'aide régionale et signer tous les actes afférents à la bonne mise en œuvre de ce programme.

9/ GEMAPI - Cotisations 2025 - Délibération 22-2025

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

En 2023, les communautés de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin ont transféré la compétence GEMAPI au Parc pour le bassin versant de la haute-Dronne (incluant la Côte). Cette compétence concerne les items suivants de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement :

- 1° aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,

- 2° entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Conformément aux statuts du Parc, les contributions au titre de la GEMAPI devront permettre le financement de la part de charges courantes dédiées ainsi que la réalisation du programme d'actions pluriannuel tel qu'adopté par le Comité syndical non couvertes par d'autres financements (subventions, participations, etc.).

La clef de répartition (article 2.3.2 des statuts du Parc) détermine la participation financière de chacun des EPCI à fiscalité propre ayant transféré la GEMAPI aux dépenses de fonctionnement et aux études générales. Elle est le résultat d'un calcul basé sur 2 critères : la superficie et la population comprise dans chaque établissement selon la formule suivante :

$$C = (((Pc/PT) + (Sc/ST)) / 2) \times D$$

Avec :

- C : contribution de la Communauté de communes
- Pc : population totale de la Communauté de communes des BV concernés
- PT : population totale des Communautés de communes
- Sc : superficie de la Communauté de communes dans le BV concerné
- ST : superficie totale du périmètre du Syndicat des bassins versants
- D : dépenses à couvrir (base de départ)

Comme nous l'avons vu lors de la présentation du budget GEMAPI 2025, les recettes attendues pour couvrir la dépense globale de 93.375,02 € sont de 1.720,00 € du Département de la Dordogne et de 59.053,79 € de l'AEAG. Les dépenses à couvrir seraient de 32.601,23 €, la contribution des 3 EPCI à fiscalité propre, selon la formule consacrée, serait de :

	Communauté de communes Périgord Noronnois	Communauté de communes Périgord Limousin	Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus	Total	
Pc	5 495	7 050	2 070	PT =	14 616
Sc	17 080	23 429	7 014	ST =	47 523
C en %	36,77%	48,77%	14,46%	100,00%	
Montant de la cotisation	11.987,09 €	15.899,36 €	4.714,78 €	32.601,23 €	

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide les montants des cotisations des 3 communautés de communes conformément au tableau ci-dessus et autorise la Présidente à solliciter les cotisations et signer tout document en lien avec cette décision.

10/ Effacement plan d'eau Mazieras- modification plan de financement – Délibération 23-2025

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

2 votes contre.

Dans le cadre du programme LIFE « Préservation de *Margaritifera margaritifera* et restauration de la continuité écologique de la haute Dronne », le Parc s'est engagé dans un des travaux pour restaurer la continuité écologique des ouvrages hydrauliques du Moulin de Mazieras. Bien que ces travaux aient été initiés, des contraintes techniques ont entraîné des retards, obligeant leur interruption. Avec la clôture du programme LIFE, le projet a été mis en suspens.

En 2024, le projet a été relancé avec une mise à jour du dossier PRO et une recherche de financements pour assurer sa concrétisation. Un premier plan de financement a été élaboré, intégrant le soutien de l'Agence de l'eau Adour-

Garonne et des fonds FEDER. Une demande de subvention FEDER a ainsi été déposée au titre de l'objectif spécifique 2.5 « Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau » du programme 2021-2027. Celle-ci a reçu un avis favorable en avril 2024. Cependant, en fin d'année, le Parc a été informé par la Région du gel des fonds FEDER, nécessitant une révision du plan de financement.

Pour pallier cette situation, il est proposé de solliciter une aide complémentaire auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, portant son taux de subvention de 60 % à 80 %.

Montant éligible		279.637,00 €
Subvention Agence de l'eau initiale	60%	167.783,00 €
Demande complémentaire Agence de l'eau Adour-Garonne	20%	55.926,60 €
TOTAL subvention AEAG	80%	223.709,60 €
Autofinancement*	20%	55.927,40 €
TOTAL	100%	279.637,00 €

*L'autofinancement est généré par la participation de l'EPCI à FP pour la compétence GEMAPI conformément aux statuts du Syndicat mixte PNRPL (article 2.3.2).

A ce jour, elle reste prévisionnelle et sera ajustée en fonction des montants des prestataires du marché public.

→ À La majorité, le Comité syndical valide le nouveau plan de financement présenté ci-dessus et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

11/ Participation au projet MIELLAT - PNR PL chef de file – Délibération 24-2025

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Le projet MIELLAT (**M**utualiser les **I**nnovations et **E**xpériences **L**iénées à l'**A**limentation **T**erritoriale), porté par la Fédération des Parcs ambitionne de capitaliser et essaimer les initiatives réussies et à fort potentiel du réseau des Parcs naturels régionaux en matière d'alimentation saine et durable. Après une phase de benchmark cinq thématiques clés ont été sélectionnées :

1. Structurer des filières de proximité : favoriser la connexion entre production et transformation
2. Structurer des circuits de distribution et restauration durables
3. Sensibiliser et diffuser largement des pratiques alimentaires plus saines et durables
4. Rendre plus accessible pour toutes et tous une alimentation saine et durable
5. Favoriser une plus grande résilience du système alimentaire

Chacune sera ensuite portée par un Parc « **chef de file** » chargé de structurer et partager son expertise avec d'autres PNR voire d'autres partenaires, pour l'enrichir. Des fiches méthodologiques et des films pédagogiques seront produits pour favoriser la reproductibilité.

En devenant PNR chef de file, un Parc bénéficie de :

- **Un accompagnement tout au long du projet**, assuré par la Fédération des PNR et RESOLIS, avec des outils et ressources méthodologiques facilitant l'animation et la structuration des échanges.
- **L'appui d'un réseau de PNR**, permettant d'échanger sur les pratiques, d'accéder à des retours d'expérience et de co-construire des solutions adaptées aux enjeux territoriaux.
- **Un financement dédié**, avec une enveloppe de 6 000 euros pour assurer l'animation de la thématique confiée (hors film).

Le rôle de PNR chef de file est conçu pour s'intégrer dans les dynamiques existantes des Parcs, en cohérence avec les missions déjà menées en faveur de l'alimentation durable.

L'investissement demandé est limité et s'appuie sur un cadre de travail collaboratif :

- **Trois réunions annuelles** pour structurer et alimenter la réflexion sur la thématique.
- **L'organisation d'une visite de terrain** pour partager les expérimentations et favoriser les échanges avec les autres PNR et partenaires.
- **La contribution à une fiche méthodologique** qui synthétise les enseignements et facilite l'essaimage des actions auprès d'autres territoires.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la participation du PNR PL au projet MIELLAT en tant que chef de file et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

12/ Adoption de la Trajectoire nationale de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) – Délibération 25-2025

Rapporteur : Colette LANGLADE

Le 10 mars 2025, l'Etat Français a adopté un Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3). Ce plan repose pour la première fois sur une Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).

Il s'agit de s'adapter progressivement aux niveaux de réchauffement prévus en France hexagonale par les scientifiques : +2 °C en 2030, +2,7°C en 2050 et +4 °C en 2100, par rapport à l'ère préindustrielle. Cette trajectoire a vocation à être révisée pour tenir compte de l'évolution du climat, des connaissances et des engagements des États à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Cette trajectoire sera une référence dans les textes, les plans et les programmations de planification, y compris les chartes de Pnr, à chaque renouvellement à partir de 2027. Lors de la consultation du PNACC3, le Parc a tenu à féliciter l'adoption de cette trajectoire. Cet élan est d'autant plus nécessaire que pour des territoires ruraux, comme le Périgord-Limousin, le changement climatique n'est pas encore aussi visible que sur le littoral ou dans les zones de montagne.

Ainsi, au vu de la révision en cours de la charte du Parc pour les quinze prochaines années (2026-2041), cette trajectoire est un cadre nécessaire pour impulser une politique proactive du territoire en matière d'adaptation.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide le plan de financement ci-dessus et autorise la Présidente à solliciter les subventions et signer tout document en lien avec ce dossier.

13/ Renouvellement de l'adhésion à l'AREC – Délibération 26-2025

Rapporteur : Colette LANGLADE

L'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat, (AREC) accompagne la mise en place de politiques de prise en compte de l'environnement en Région Nouvelle-Aquitaine, par une activité d'observation et d'évaluation dans trois domaines d'actions : prévention et réduction des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables, prévention et réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention et réduction des déchets.

Depuis 2024, l'AREC travaille également à la création d'indicateurs de suivi climatiques afin d'améliorer le suivi de l'évolution du climat en Nouvelle-Aquitaine ainsi que l'évolution des impacts du changement climatique sur le territoire. Ces nouvelles données seront utiles au Parc dans le cadre du travail en cours sur l'adaptation au changement climatique.

Le Parc est adhérent de l'AREC depuis 2018. En 2025, l'adhésion est passée de 600€ à 700€. Une nouvelle délibération est nécessaire. L'adhésion à l'AREC permet un accès aux données et à des webinaires, ainsi qu'un accompagnement personnalisé équivalent à 4 jours d'appui par an et par membre cotisant.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide le renouvellement de l'adhésion du Parc à l'AREC pour un montant de 700 € annuel jusqu'en 2026 et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

NOTES D'INFORMATION

- Villes et Villages étoilés
- Deuxième journée Adaptation au changement climatique : le 16 avril à Cussac
- Exposition A la croisée des chemins / A la crotz daus chamins : du 29 mars au 4 avril à Nontron
- Projet MEDITER

La séance s'est terminée avec l'intervention de la nouvelle présidente du CPIE, déléguée au Parc pour la commune de Varaignes, Audrey BOUREAUX. En grande difficulté financière le CPIE a dû se séparer de plusieurs agents et arrêter la gestion des gîtes de groupe. Pour autant leur situation est encore préoccupante.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES conclut en remerciant l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La présidente,
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



